



Warehouses Estates Belgium sca

"We are building opportunities"

**RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE WEB SA
GERANT STATUTAIRE DE WEB SCA
EXERCICE 2014**



Handwritten signatures and initials, including a large 'B' and 'Y'.

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

WEBSCA souhaite faire preuve de transparence envers ses actionnaires et toutes les autres parties prenantes en leur fournissant des informations claires et cohérentes sur la rémunération de ses dirigeants.

Le rapport de rémunération ci-dessous a été approuvé par le Conseil d'Administration de WEB SA.

1. ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération arrêtée par WEB SCA les années précédentes n'a pas été modifiée au cours de l'exercice social sous revue et peut se décrire comme suit :

A/ Pour WEB SA – Gérant statutaire

Conformément à l'Article 16 de l'Arrêté Royal du 7 décembre 2010 relatif aux sicaf immobilières, la rémunération du Gérant statutaire de WEB SCA ne peut être déterminée en fonction des opérations et transactions effectuées par WEB SCA ou ses filiales.

La rémunération du Gérant est fixée dans les statuts de WEB SCA et ne peut être modifiée que par une décision de son Assemblée Générale .

Le Gérant de WEB SCA reçoit une rémunération pour sa gestion de la Société, déterminée conformément à l'Article 26 des statuts de WEB SCA fixée annuellement par l'Assemblée Générale de la société, conformément à l'Article 16 §2 de l'Arrêté Royal du 7 décembre 2010.

Le Gérant a par ailleurs droit au remboursement des frais qui sont directement liés à son mandat.

Les honoraires perçus par le Gérant font l'objet d'un contrôle du Commissaire à chaque clôture semestrielle ou annuelle.

B/ Pour les administrateurs de WEB SA

L'ensemble des administrateurs perçoit une rémunération fixe et identique pour l'exercice de leur mandat d'administrateur, déterminée par l'Assemblée Générale du Gérant statutaire et attribuée sur base du nombre de réunions du Conseil d'Administration.

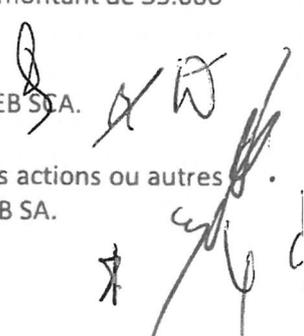
La rémunération de chaque administrateur a été fixée à la somme de 1.250 € par réunion, répartie comme suit :

- 750 € par réunion,
- 500 € en cas de présence effective à la réunion.

Le président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération annuelle brute fixée à un montant de 35.000 € en sus de celle d'administrateur.

La rémunération des administrateurs n'est pas liée aux résultats ou aux performances de WEB SCA.

WEB SCA ne fournit aux administrateurs aucune rémunération, avantage, paiement lié à des actions ou autres incitants, autres que leur rémunération pour leurs services en tant qu'administrateur de WEB SA.



Une rémunération de 500 € brute par réunion est également octroyée aux conseillers présents.

C/ Pour les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs reçoivent une rémunération annuelle déterminée par l'Assemblée Générale du Gérant :

- M. Robert, Jean WAGNER : 120.000 €,
- M. Robert, Laurent WAGNER : 72.000 €.

Cette rémunération est perçue en surplus de la rémunération que ceux-ci reçoivent en qualité d'administrateurs telle qu'indiquée ci-avant.

Elle n'est pas mise à charge de WEB SCA au sens de l'Article 16 de l'Arrêté Royal du 7 décembre 2010 relatif aux sicaif immobilières.

Les dirigeants effectifs ne perçoivent ni avantage en nature, ni rémunération liée aux résultats ou aux performances de WEB SCA.

2. FIXATION DU NIVEAU DE RÉMUNÉRATION

Le montant des rémunérations individuelles attribuées au cours de l'exercice social faisant l'objet du présent rapport a été fixé conformément à la politique de rémunération de WEB SCA.

A/ Pour WEB SA – Gérant statutaire

Les émoluments du Gérant statutaire sont, conformément à l'article 26 des statuts, fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire de WEB SCA.

Pour l'exercice 2014, les honoraires du Gérant statutaire facturés à WEB SCA s'élèvent à 575.000 € contre 550.000 € au 30 septembre 2013.

B/ Pour les administrateurs de WEB SA

La rémunération individuelle de chaque administrateur du Gérant statutaire a été arrêtée sur base de la liste des présences aux réunions du Conseil d'Administration.

Pour l'exercice 2014, ce poste représente un montant de 42.000 €, en ce y compris la rémunération des conseillers.

C/ Pour les dirigeants effectifs

Outre leur rémunération prévue en tant qu'administrateur, les dirigeants effectifs ont perçu, en 2014, la somme totale de 192.000 € répartie comme suit :

- M. Robert, Jean WAGNER : 120.000 €,
- M. Robert, Laurent WAGNER : 72.000 €.



3. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR L'EXERCICE 2014

Les principes de base des rémunérations perçues par l'ensemble des administrateurs et délégués à la gestion journalière au cours de l'exercice 2014 sont décrits ci-après.

Leur rémunération est fixe et non liée aux prestations directes de la Société. Elle ne contient pas d'attribution d'actions ou options sur actions.

Aucun administrateur ne bénéficie d'un plan de pension.

Aucun administrateur ne s'est vu octroyer, au cours de l'exercice 2014, des actions ou options sur actions à titre de rémunération.

A/ Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des Conseillers

Le tableau ci-dessous reprend le montant de rémunération accordé à chaque administrateur de WEB SA en sa qualité de membre du Conseil d'Administration et aux Conseillers ainsi que l'historique de leur présence aux réunions du Conseil d'Administration.

Au 30 septembre 2014, ce poste représente un montant global de 42.000 €.

	21/10/2013	18/11/2013	17/02/2014	19/05/2014	TOTAL
M. Robert, Jean WAGNER	1.250 €	1.250 €	1.250 €	1.250 €	5.000 €
M. Robert, Laurent WAGNER	1.250 €	1.250 €	1.250 €	1.250 €	5.000 €
Mme Valérie WAGNER	1.250 €	1.250 €	1.250 €	1.250 €	5.000 €
Mme Caroline WAGNER	1.250 €	1.250 €	1.250 €	1.250 €	5.000 €
M. Christian JACQMIN	1.250 €	1.250 €	1.250 €	1.250 €	5.000 €
M. Claude BOLETTE	1.250 €	1.250 €	1.250 €	750 €	4.500 €
M. Daniel WEEKERS	1.250 €	750 €	1.250 €	1.250 €	4.500 €
SCA Claude DESSEILLE représentée par M. Claude DESSEILLE	1.250 €	750 €	1.250 €	1.250 €	4.500 €
M. Pierre HIGUET	500 €	500 €	500 €	500 €	2.000 €
M. Louis KRACK	500 €	500 €	500 €	- €	1.500 €
TOTAL	11.000 €	10.000 €	11.000 €	10.000 €	42.000 €

B/ Rémunération des dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs ont perçu, en 2014, les sommes de :

- M. Robert, Jean WAGNER : 120.000 €,
- M. Robert, Laurent WAGNER : 72.000 €.

Aucun contrat n'a été conclu avec WEB SCA ou WEB SA prévoyant le droit pour les dirigeants effectifs au paiement d'une indemnité en cas de départ.

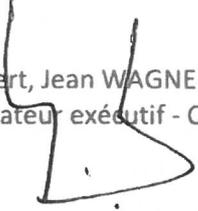
C/ Rémunération du Commissaire

En 2014, le Commissaire a certifié que les comptes annuels de WEB SCA, établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'exécutées par l'Arrêté Royal belge du 7 décembre 2010 relatif aux sicaf immobilières et les dispositions légales et

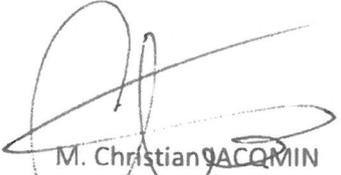
réglementaires applicables en Belgique et portant sur l'exercice clôturé le 30 septembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie de la Société.

Des honoraires d'un montant de 31.492,20 € HTVA, ont été attribués au Commissaire pour sa mission de contrôle, ainsi qu'un montant de 16.167,50 € HTVA pour des missions spécifiques notamment celles relatives aux clôtures et rapports spéciaux dans le cadre de su changement de statut en « Société Immobilière Réglementée (S.I.R.) ».

Fait à Gosselies, le 24 novembre 2014.



M. Robert, Jean WAGNER
Administrateur exécutif - CEO



M. Christian JACQMIN
Administrateur indépendant
Président du CA



M. Robert, Laurent WAGNER
Administrateur exécutif



Mme Caroline WAGNER
Administrateur exécutif



SCA Claude DESSEILLE
représentée par
M. Claude DESSEILLE
Administrateur indépendant



Mme Valérie WAGNER
Administrateur exécutif



M. Claude BOLETTE
Administrateur indépendant



M. Daniel WEEKERS
Administrateur indépendant